

selon Risonnet

Mariage de Leon
Risonnet et d'Adèle
Vient

Adelaïde
Luroy pte

J. 20.

Le quinze de septembre mil huit cent
soixante trois, après la publication d'un bans de mariage
de cette paroisse entre Léon Risonnet, cultiva-
teur fils majeur de Léon Risonnet et de Marie Sonicul épouse
et mère aujrs de cette paroisse d'une part et Adèle Vient fille
mineure de Léon Vient des père et mère aujrs de cette paroisse
d'autre part, vu la dispense de deux bans accordée par Messie-
gnes de Montréal le treize du courant, vu aujrs l'autorisation
de Monsieur l'Evêque et accordée à M^r Quintal pour recevoir le
consentement des parties contractantes, nous soussigné avons reçu
le mutuel consentement des parties contractantes et leur avons donné
la bénédiction de Dieu en présence de Léon Risonnet père de l'époux et
et de Léon Vient père de l'épouse qui ont signé, l'épouse a signé
avec nous. Deux mots en mariage bans.

A Vieux L. Bisseront pte